

Programme-cadre de prévention sur la santé des personnes au travail

Un cadre commun pour prévenir les risques et protéger la santé, la sécurité et l'intégrité des personnes au travail

Objectifs et portée

- Assurer une conformité légale cohérente aux obligations légales découlant de la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail* (LMRSST)
- Harmoniser les pratiques en SST
- Assurer la prise en charge de la prévention par les milieux
- Optimiser les ressources et réduire les duplications
- Soutenir l'application concrète dans les milieux
- Améliorer l'efficacité globale du réseau et préserver les acquis

Conditions de succès

- Engagement de la direction
- Communication cohérente
- Participation active des travailleurs et des acteurs clés
- Allocation des ressources en promotion de la santé en milieu de travail et en prévention des risques professionnels

Éléments clés

- Structure cohérente et harmonisée assurant une prise en charge uniforme de la prévention dans les établissements
- Démarche commune pour identifier, évaluer, corriger et contrôler les risques
- Matrice de risques comme outil central de la démarche de prévention
- Modalités Santé Québec définissant les exigences minimales à respecter
- Leadership de Santé Québec assurant orientation, outils et mécanismes communs

Structure du programme

Structure à 3 niveaux

CADRE COMMUN

Niveau 1 Modalités Santé Québec

- Cadre commun de gestion des risques en SST
- Définit les modalités d'identification, d'analyse, d'évaluation, de correction et de contrôle des risques dans un processus d'amélioration continue

Niveau 2 Modalités établissements

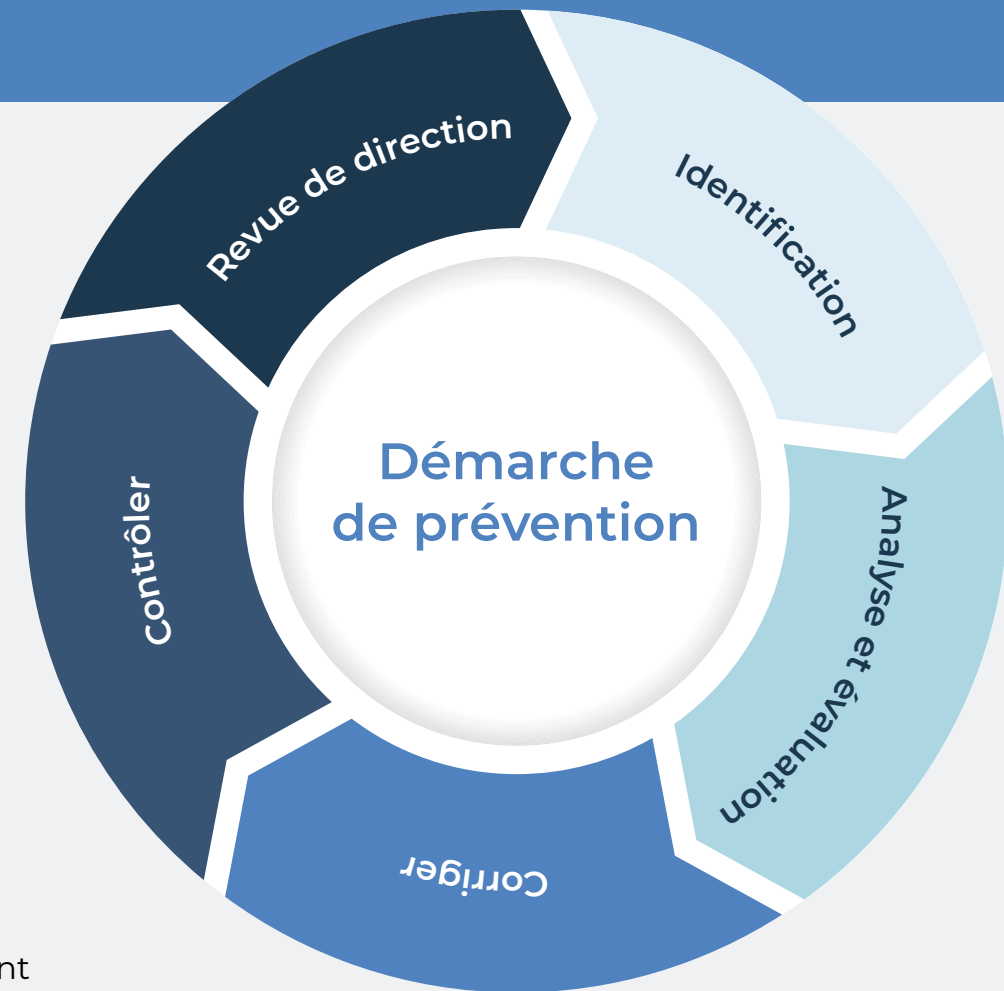
- Adaptation du cadre aux réalités locales
- Intégration des programmes locaux existants

PRISE EN CHARGE

Niveau 3 Démarche de prévention par regroupement¹

- Mise en œuvre opérationnelle dans les secteurs d'activité, s'appuyant sur la matrice de risques afin de guider la priorisation des actions.

¹Action par laquelle un employeur réunit, sous certaines conditions, plusieurs établissements dont les activités sont de même nature et qui respectent les critères prévus, afin de mettre en commun l'application des mécanismes de prévention et de participation en santé et sécurité du travail (approche par multiétablissements CNESST).



Gestion des risques – Catégories de risques

- Risques physiques
- Risques chimiques
- Risques biologiques
- Risques ergonomiques
- Risques environnementaux
- Risques liés à la sécurité
- Risques psychosociaux (RPS)
- Risques associés à la violence
- Risques routiers

Exigences légales et autres en SST

- Moyens et équipements de protection individuelle (EPI)
- Programme de formation et d'information en SST
- Examens de santé (à l'embauche et en cours d'emploi) lorsqu'exigé par le règlement
- Liste des matières dangereuses et des contaminants
- Maintien d'un service adéquat de premiers soins pour répondre aux urgences
- Gestion de la coactivité